



## Arrêt de contrats abusif

Par **jehuty**, le **02/09/2015** à **16:23**

Voilà bonjour à tous le monde.

Je suis aide soignant, et cela fait bientôt 5 ans que je travail dans une maison de retraite public.

Sauf que c'était 5 ans de contrat au mois (plus exactement cela fait 57 contrat pour 57 mois).

Sauf que je viens d'apprendre que je n'aurais pas de contrat pour le mois d'octobre. Le motif ? La maison de retraite est dans le rouge financièrement

Sauf que selon tout le monde, au derniers rapport du CA (conseil d'administration), le budget pour l'année était équilibré. Et surtout pourquoi me dire cela, si c'est pour chercher quelqu'un pour me remplacer à partir d'octobre ?

Alors pourquoi cette arrêt de contrat ? Surtout que je suis le seul homme aide soignant, et que donc comparé à mes collègues, je ne peux pas tomber enceinte (ce qui est économiquement plus valable). Que je suis le seul aide soignant et que donc je suis plus haut gradé et compétent que mes collègues. Et pour finir, que je suis le plus ancien.

Parce que je fais mal mon travail ? Même pas, je suis plus que volontaire, je fais tout les services, je suis l'un des plus apprécié auprès des collègues et SURTOUT auprès des résidents. A ma dernière évaluation j'étais excellent dans tous les domaines !

Selon les collègues de travail il y aurait 2 raison :

- Arrivé à 5 ans de contrat ils sont obligé de me donner un CDI
- J'ai ouvertement critiqué le travail de la directrice (par exemple qui joue à candy crush au repas des familles)

Quels sont mes droits dans une situation comme celle ci ? A t'elle vraiment le droit d'arrêter mes contrat mêmes si je suis l'un des meilleurs professionnel en CDD dans l'établissement ?

Par **P.M.**, le **02/09/2015** à **19:07**

Bonjour,  
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des

Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...